



A quoi a je droit sur se bien

Par **haas**, le **04/02/2008 à 09:35**

Bonjourrnje suis marié cela va faire 10 ans ,mon marie a eu une premiere unions de cette union il a eu un enfant agé aujourd'hui de 29 ans rnQuand je me suis mi avec lui il venait d'acheter une maison , a quoi aurais-je droit si il lui arrivais quelques chose il n'y a pas eu de contrat de mariage de fait par contre nous avons e un enfant ensemble agé de 16 ans rnpourrier-vous e renseignérnje reste a votre entiere dispositionrnCordialement

Par **Jurigaby**, le **04/02/2008 à 13:04**

Bonjour.rnrnVous n'aurez rien sur la maison si votre question visait ce point précis.

Par **haas**, le **04/02/2008 à 13:13**

Bien reçu votre réponse du faite que je n'est droit a rien je dois faire quoi partir si il y arrivait quelque chose sinon qu'elle sont les démarche a prendre?pourrier-vous me renseignernrnCordialement